

Le cadre souverain — où vivent les données des familles, qui les lit, ce qui se retire d'un mot

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

Architecture d'hébergement, journal des accès, chaîne de preuves d'une reprise · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. **Les données des familles ne quittent pas la France : ressource isolée sous droit français, ou inférence locale sur une machine de la commune. 0 donnée hors de l'Union européenne — c'est un fait d'architecture, pas une clause de contrat.**

Où tournent les données, et ce que cela ferme

Montage	Où vivent les données	Ce qui sort du réseau	Ce que cela ferme
Inférence locale	Sur une machine de la commune	Rien	Toute exposition à un tiers, quel qu'il soit

Montage	Où vivent les données	Ce qui sort du réseau	Ce que cela ferme
Ressource isolée hébergée en France	En France, sous droit français, dédiée à Bellemont-sur-Vère	Rien vers un service étranger	Cloud Act et FISA 702 : exposition réduite par l'architecture, documentée pour la configuration retenue
Mutualisation entre communes	—	—	Écartée : pas de registre commun, pas de voisinage de données

La distinction qui structure tout le reste

Donnée	Relève du RGPD ?	Fondement	Ce que le service en fait
Nom, dates et emplacement d'une personne décédée	Non	Considérant 27 du RGPD : le règlement ne s'applique pas aux données des personnes décédées	Conservé durablement — c'est la raison d'être du registre
Coordonnées du concessionnaire et de ses ayants droit	Oui, pleinement	Personnes vivantes — art. 6.1.e, mission d'intérêt public	Minimisées, journalisées, purgées quand plus aucun dossier n'en a l'usage
Directives laissées par une personne sur le sort de ses données après sa mort	Prévues par le droit français	Loi Informatique et Libertés	Signalées sur la fiche concernée dès leur réception, plutôt que laissées dans un courrier

Ce que l'agent lit, ce qu'il produit, ce qu'il n'atteint pas

Source	Accès	Ce qui en est tiré	Base légale (RGPD)
Registre des concessions	Lecture seule	Concessions, durées, échéances, ayants droit connus	Art. 6.1.e
Plan des trois cimetières	Lecture seule	Emplacements, allées, rangs	Art. 6.1.e
Actes de concession signés	Lecture seule	Dates, durées, mentions, ayants droit désignés	Art. 6.1.e
Registres reliés 1874-1978 numérisés	Lecture seule	Indexation, avec le lien vers l'image d'origine	Art. 6.1.e
Logiciel de gestion de cimetière	Aucune écriture	L'agent produit un fichier de correction ; la gestionnaire importe	—
Régie de recettes, coordonnées bancaires	Aucun accès	Sans usage pour préparer un acte	Art. 5.1.c — minimisation

Chaque lecture est journalisée avec sa date, son motif et la fiche concernée ; **chaque production porte les pièces dont elle est tirée. Un accès se retire d'un mot, et le retrait est effectif à la seconde** — c'est une opération d'administration que votre service informatique peut exécuter lui-même et vérifier dans la foulée.

La chaîne de preuves d'une reprise — cinq pièces, dans cet ordre

Rang	Pièce	Ce qu'elle établit	Source
1	L'acte de concession et sa date	L'ancienneté de trente ans exigée avant d'engager la procédure	Art. L. 2223-17 du CGCT
2	La date de la dernière inhumation	Le délai de dix ans exigé après la dernière inhumation	Art. L. 2223-17 du CGCT

Rang	Pièce	Ce qu'elle établit	Source
3	Le premier procès-verbal de constat d'abandon, sa notification et son affichage	Que les ayants droit ont été mis en mesure de réagir	Art. L. 2223-18 du CGCT
4	Le second procès-verbal, trois ans après le premier	Que l'état d'abandon persiste	Art. L. 2223-18 du CGCT
5	La délibération du conseil municipal et l'arrêté du maire	Que la décision est celle de l'autorité, et d'elle seule	Registre des délibérations

Un dossier auquel il manque l'une de ces cinq pièces n'avance pas. Sur les 24 dossiers en cours, 4 ont été retirés de la file pour cette raison — aucune trace de notification ni d'affichage au dossier. Ce n'est pas un retard imposé au service : c'est ce que le service aurait perdu, et une famille qui l'aurait appris par un contentieux plutôt que par un courrier.

Ce qu'on produit le jour d'une demande d'accès

Élément	Contenu	Délai de production	Fondement
Dossier d'accès complet	Concession, actes, courriers échangés, coordonnées détenues, journal des lectures et de leurs motifs	Une minute	Art. 15 du RGPD
Trace de l'annonce d'IA	Faite dans la première phrase de chaque échange	Immédiat	Art. 50 §1 du règlement européen sur l'IA, applicable depuis le 2 août 2026
Demandes d'un agent du service	312 sur l'année, 312 servies	Immédiat	Journal des transferts

Revue trimestrielle des accès — accès fermés à l'issue : _____ — tenue le : _____

Revue annuelle avec le délégué à la protection des données — fixée au : _____

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.